



Bilan CSE ordinaire du 27 août 2020

Déclaration préalable :

Les élu.e.s CGT s'étonnent de ne voir aucun point d'information sur la situation sanitaire à Pôle emploi figurer à l'ordre du jour de ce CSE. Les élu.e.s CGT demandent un éclairage de la Direction sur les conséquences des nouvelles dispositions gouvernementales applicables au 1er septembre sur la gestion de crise sanitaire à Pôle emploi Normandie. Il semble impératif de procéder à une communication en amont auprès des agent.e.s.

Les élu.e.s CGT sont consterné.e.s de constater les manquements de la Direction en matière d'information des IRP, entravant ainsi leur rôle vis-à-vis des salarié.e.s. En pleine crise sanitaire, à la veille de la rentrée, la question des titres restaurants est-elle la seule question d'importance aux yeux de notre Direction ? N'attendez-vous des élu.e.s qu'un consentement béat aux points que vous aurez unilatéralement choisis d'aborder ? Non, le dialogue social n'est pas qu'un caillou dans la chaussure de la Direction. C'est une obligation légale.

1. Consultation sur les ponts et jours mobiles 2021

La Direction propose 2 jours de pont : le vendredi 14 mai 2021 et le vendredi 12 novembre 2021. Ce qui laisse 4 jours à la main des agent.e.s puisque cette année, nous bénéficions d'un jour supplémentaire conformément à la CCN.

Par principe, la CGT défend le libre choix des agent.e.s quant à la gestion de leurs congés et la continuité de délivrance du service public.

Les élu.e.s CGT ont décidé de s'abstenir sur ce vote.

2. Consultation sur les heures supplémentaires du dimanche 18/10/2020

Les élu.e.s CGT sont, cette fois encore dubitatifs.ves, sur la notion de repos compensateur pris avant le fait générateur et rappellent, encore une fois, leur opposition aux heures supplémentaires et au travail le samedi et le dimanche.

Les élu.e.s CGT votent donc CONTRE la mobilisation d'heures supplémentaires.

3. Information sur le renouvellement du marché des titres restaurant et CESU

Prenant prétexte du renouvellement du marché des titres restaurant et du regroupement des prestataires, à compter du 01/01/2021, la DG dotera chaque agent.e d'une nouvelle carte en complément ou en substitution des titres restaurant papier et en remplacement de l'ancienne carte Appetiz. Cette carte sera automatiquement chargée à hauteur de 25% de votre dotation

ou davantage si les agent.e.s le souhaitent. Le but est d'arriver progressivement à 100% dématérialisé au 01/01/2024. À la différence des bulletins de salaire, cette dématérialisation sera systématique, personne ne pourra s'opposer à cette décision arbitraire de la DG, **sauf à renoncer à sa dotation !**

Les élu.e.s CGT sont opposé.e.s à cette dématérialisation coercitive des titres restaurants et s'inscrivent en faux contre l'argumentaire fallacieux de la Direction qui invoque la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) pour justifier le 100% dématérialisé alors qu'il est désormais bien établi que la pollution générée par le numérique est supérieure à celle générée par le transport aérien. Les élu.e.s rejettent également l'argument du gain de temps nécessaire pour la distribution en agence.

Les élu.e.s CGT s'interrogent sur la sincérité relative à la RSE de l'Etablissement qui vante la possibilité désormais offerte aux personnels de faire appel à Deliveroo ou Uber Eat, entreprises justement renommées pour le peu de cas qu'elles font des conditions de travail et des avantages sociaux des personnes auxquelles elles recourent.

Cela dit, nous avons déjà eu l'occasion de noter que la notion de précarité ne gênait guère la Direction de Pôle emploi.

Si utilisation dévoyée des titres restaurants il y a, n'est-ce pas le résultat des lamentables NAO successives et des niveaux de salaires qui en découlent ?

Pour les élu.e.s CGT, plutôt qu'à la dématérialisation forcée des titres restaurants qui va de fait restreindre leur utilisation, c'est à une augmentation des salaires que devrait procéder la Direction.

4. Informations direction

-Note de rentrée scolaire 2020 : Passons sur le fait que la note ait été diffusée aux agent.e.s avant les élu.e.s. Note de rentrée scolaire chaque année plus en contradiction avec l'article 29.1§3 de la CCN : « Par ailleurs, une autorisation exceptionnelle d'absence rémunérée, dûment justifiée, est accordée à l'occasion de la rentrée scolaire d'un enfant mineur de l'agent. »

Quelle souplesse avec les pratiques de l'Education nationale (rentrée échelonnée) et plafonnement arbitraire à 3h45. La CCN ne donne aucune limite de temps et ne fait mention ni de nécessité de service ni de délai de prévenance (innovation normande !). Les élu.e.s CGT incitent leurs collègues à respecter scrupuleusement la CCN, et attendent de la Direction qu'elle fasse de même n'imposant pas des clauses imaginaires et contraignantes pour les agent.e.s.

Cette année encore, gageons que de nombreux.euses agent.e.s poseront congés ou RTT pour simplifier une situation complexifiée à dessein par la DR. Belle économie sur nos droits !

-Campagne de promo (07/09 au 18/12/2020)

-Ticket Restaurant à 9.25€ (part patronale à 5.55€) à compter du 01/08/2020

5. Réponses de la direction aux éventuelles réclamations des membres du CSE

-Prime Covid : un débat a lieu autour de la prime COVID qui sera versée sur la paie d'octobre. L'opacité des critères d'attribution (« décision unilatérale de l'employeur »,

dixit la DRH), l'existence de trois niveaux de primes sans justification, une enveloppe limitée mettant à l'écart 80 à 85% des collègues éligibles : pour la CGT, seule une augmentation générale des salaires est juste.

6. Questions diverses

-Recrutements des renforts CDD et priorité des anciens CDD remise en cause sur certains sites en raison de la limite de 18 mois : Nous n'avons aucune certitude sur le respect de l'engagement de la Direction (Cf CSE extraordinaire du 13 août) à contacter en priorité les ex-CDD.

-Question du mois dernier : Combien de personnes sous certificat de confinement en Normandie ? À défaut d'avoir une réponse (cette demande date pourtant du mois précédent, manque de temps ou mauvaise volonté ?), nous avons la confirmation que le télétravail reste de mise pour les personnes dans cette situation, conformément à la note RH. Malgré cela, les élu.e.s CGT constatent que sur certains sites, une pression est exercée par les ELD sur ces collègues pour les pousser à revenir en agence.

-Port du masque obligatoire : la question du renouvellement de la dotation en masques lavables reste en suspens. Les masques doivent être fournis par l'employeur et non par les agent.e.s. Les élu.e.s ont demandé une nouvelle fois que la Direction soit attentive au confort lié au port des masques commandés.

Vos élu.es se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.

Un CSE extraordinaire se tiendra le 8 septembre sur le thème des renforts CDD.

Le prochain CSE ordinaire se tiendra le 24 septembre.

Vos élu.es CGT au CE :

Laurence Chapelle, Stéphanie Dorin, Guillaume Gravier, Anne Houeix, Sophie Leclerc

Représentante syndicale :

Karine Vasseur

✂



Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Site, Service, Unité :

Tel :

E-Mail :@

A retourner auprès de la/du militant